

Sevran, le 20 janvier 2020

Communiqué de la Municipalité

Report de la date de soumission du dossier de réalisation de la ZAC Sevran Terre d'Avenir au conseil d'administration de GPA : une question de démocratie

Après la validation en conseil municipal du dossier de création de la ZAC (zone d'aménagement concerté) Sevran Terre d'Avenir à la fin de l'année 2019, Grand Paris Aménagement (GPA) avait initialement prévu l'étude de la seconde étape, à savoir le dossier de réalisation, lors de son prochain conseil d'administration le 9 mars 2020.

Cette échéance étant située à l'aube du 1^{er} tour de l'élection municipale, Stéphane Blanchet, maire de Sevran, a pris l'initiative de demander à GPA de déplacer le sujet de la ZAC Terre d'Avenir à l'ordre du jour du conseil d'administration suivant, soit début juillet 2020. Ainsi, l'équipe municipale, quelle qu'elle soit, aura le temps de se saisir du dossier.

C'est dans un esprit de transparence et de respect de la décision du peuple que cette démarche a été effectuée. GPA vient d'accepter cette requête.

Non seulement l'équipe municipale actuelle ne pourra pas se voir incriminer un quelconque passage en force, mais les quelques mois qui sépareront l'avènement du nouveau conseil municipal et le conseil d'administration d'été de GPA seront mis à profit pour initier une nouvelle phase de concertation avec les habitants : plans et maquettes de la ZAC seront disponibles et offriront des supports pédagogiques aux débats et échanges entre la Ville et la population.